BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 006-2015/CNT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2014-009/PRES DU 08 SEPTEMBRE 2014 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 20 MAI 2014 A KIGALI ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE ROUTE KONGOUSSI-DJIBO TRONCON 1 « KONGOUSSI-YARGO »

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 05 mai 2015
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2014-009/PRES du 08 septembre 2014 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 20 mai 2014 à Kigali entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du projet de route Kongoussi-Djibo tronçon 1 « Kongoussi-Yargo ».

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 05 mai 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Premier Vice-président

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
Premier
vice- Président
BURKINA FASO

Honoré Lucien NOMBRE

Le Secrétaire de séance

Issa TIEMTORE